

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1999

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 13 décembre 1999 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. PINARD, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER (à compter de la question n° 3.1.1), M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BOICHON, M. BARETJE, M. REGNIER, M. JEANNEROT, M. THIRIET, M. MEUNIER, M. FOUSSERET, Mme TETU, Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY, M. FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. TISSOT, M. GIRARD, Mme MAISIERES (à compter de la question n° 3.1.1), M. LOYAT (à compter de la question n° 4.3), M. DAHOUI, M. SANTI, M. CHRISTELLE, Mme CUENIN (à compter de la question n° 4.1.2), M. HAGOPIAN, M. VOUILLOT (jusqu'à la question n° 15), Mlle GEIGER, M. POMEZ (à compter de la question n° 9.5), M. VENTARD, M. JACQUEMIN (jusqu'à la question n° 3.1.2), M. GRAPPIN (jusqu'à la question n° 3.1.2), M. TABOURNOT (jusqu'à la question n° 3.1.2), Mme WEINMAN (jusqu'à la question n° 3.1.2), M. BONNET (jusqu'à la question n° 3.1.2).

Absents : M. NOT, M. NUNINGER (jusqu'à la question n° 3.1.1), M. LAGRANGE, M. JUSSIAUX, Mme MAISIERES (jusqu'à la question n° 3.1.1), M. JEANNIARD, M. LOYAT (jusqu'à la question n° 4.3), Mme CUENIN (jusqu'à la question n° 4.1.2), Mlle ZILLI, M. VOUILLOT (à compter de la question n° 15), M. SANCHEZ, M. DUMONT, M. POMEZ (jusqu'à la question n° 9.5), M. JACQUEMIN (à compter de la question n° 3.1.2), M. GRAPPIN (à compter de la question n° 3.1.2), M. THIRODE, M. DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT (à compter de la question n° 3.1.2), Mme WEINMAN (à compter de la question n° 3.1.2), M. RENOUD-GRAPPIN, M. BONNET (à compter de la question n° 3.1.2), M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. NOT, M. LAGRANGE, M. JEANNIARD, M. LOYAT (jusqu'à la question n° 4.3), M. VOUILLOT (à compter de la question n° 15), M. SANCHEZ, M. DUMONT, M. THIRODE, M. DUVERGET, M. SALOMON, M. RENOUD-GRAPPIN.

Mandataires : M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BOICHON, M. DAHOUI (jusqu'à la question n° 4.3), M. SANTI (à compter de la question n° 15), Mme BULTOT, M. LOYAT (à compter de la question n° 4.3), M. JACQUEMIN (jusqu'à la question n° 3.1.2), M. GRAPPIN (jusqu'à la question n° 3.1.2), M. TABOURNOT (jusqu'à la question n° 3.1.2), M. BONNET (jusqu'à la question n° 3.1.2).

* * * * *
* * *

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a évoqué différents points relatifs à l'actualité locale :

- il a présenté deux ouvrages : «La Route des Communes», guide touristique des communes du Doubs 2000 et «Citoyenneté et République» de Daniel ANTONY et Michel BURGEAIS,

- il a ensuite montré l'Echarpe d'Or, trophée remis à la Ville de Besançon pour son action dans le cadre de la prévention routière, notamment l'incitation au port de la ceinture menée en concertation avec le Conseil Bisontin des Jeunes,

- il a félicité Sandrine MARIOT-DELERCE et Valérie NICOLAS, deux handballeuses bisontines membres de l'Equipe de France qui a obtenu la médaille d'argent aux récents championnats du monde,

- il a également salué les excellents résultats du BRC et du BBC.

M. le Maire a ensuite laissé la parole à Mme BULTOT qui souhaitait que le Conseil Municipal se prononce sur un vœu concernant le journaliste noir américain Mumia ABU-JAMAL, condamné à mort en 1982.

Le vœu suivant, qui sera adressé notamment au Président CLINTON, a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal :

«Il y a 140 ans, notre concitoyen Victor Hugo demandait la grâce de John BROWN, condamné à mort.

Mumia ABU-JAMAL, journaliste noir américain, a été condamné à mort pour le meurtre d'un policier blanc.

Le Conseil Municipal de Besançon (Doubs) - France demande la révision de son procès et la vie sauve pour Mumia ABU-JAMAL».

M. le Maire a proposé d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Exercice 1999 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

2 - Personnel Communal :

2.1 - Création d'un emploi de conservateur en chef du patrimoine dans la spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un emploi de conservateur en chef du patrimoine dans la spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel, cet emploi se substituant à celui de responsable du zoo et du Muséum sur le site de la Citadelle.

2.2 - Contrat de Ville - Recrutement de deux chargés de missions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de pourvoir les deux emplois de chargé de missions Contrat de Ville à temps complet par des agents contractuels et a autorisé M. le Maire à signer les contrats à intervenir.

Rémunération : indice brut 700.

Durée des contrats : 3 ans maximum (1 an renouvelable 2 fois). A l'échéance des 3 ans, possibilité de prorogation par reconduction expresse.

3 - Garanties d'emprunts :

3.1 - à la SAIEMB

3.1.1 - Opération d'aménagement de 8 logements PLA et locaux pour activités d'artisan 34/36 rue Ronchoux à Besançon - Garantie par la Ville à hauteur de 50 % d'un emprunt PLA de 3 805 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et d'un emprunt complémentaire de 597 000 F contracté auprès de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté

Adopté à l'unanimité.

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

Après une suspension de séance de 10 minutes demandée par Mme WEINMAN suite à un échange verbal entre M. le Maire et M. BONNET, M. JACQUEMIN a demandé à ses collègues des groupes RPR-UDF-DL de quitter la salle. Les élus membres de ces groupes et présents sont alors sortis et n'ont donc pas pris part à la suite des débats.

3.1.2 - Programme de construction de 23 logements rue de Chaillot à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt PLA de 15 000 000 F contracté auprès de la Caisse d'Épargne de Franche-Comté

Adopté à l'unanimité.

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

3.2 - à la Société Anonyme de Franche-Comté - Programme de construction de 76 logements collectifs chemin des Montarmots - Garantie par la Ville à hauteur de 50 % d'un emprunt PLA de 14 865 516 F et d'un emprunt PLA LM de 10 961 078 F contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

3.3 - à l'Office Public d'HLM du Doubs - Programme de construction de 2 logements PLA LM 6 rue Boileau - Garantie par la Ville à hauteur de 50 % d'un emprunt de 480 757 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

4 - Comptabilité :

4.1 - Exercice 1999 :

4.1.1 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

4.1.2 - Reprise des crédits d'investissement reportés de 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a acté la reprise des reports de crédits d'investissement de l'exercice 1999 selon l'état global suivant :

Dépenses engagées non mandatées

Budget principal	80 232 983,00
Eaux	8 473 595,00
Assainissement	65 041 637,00
Forêts communales	1 292 697,00

TOTAL	155 040 912,00

Recettes restant à réaliser

Budget principal	76 445 068,00
Assainissement	22 340 299,00
Forêts communales	247 192,00

TOTAL	99 032 559,00

4.1.3 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives -
Crédits complémentaires

Adopté à l'unanimité.

4.1.4 - Avance en garanties d'emprunts - Modalités de remboursement des
avances accordées par la Ville

Adopté à l'unanimité.

4.1.5 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeurs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'admission en non-valeurs de taxes, redevances et droits divers qu'il ne peut recouvrer et en a donné décharge à M. le Trésorier Principal Municipal.

Montant des admissions : 596 929,01 F (budget principal).

4.2 - Exercice 2000 :

4.2.1 - Budget général - Gestion active de la dette - Recours à divers
instruments de couverture du risque de taux

Adopté à l'unanimité.

4.2.2 - Lignes de trésorerie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de contracter deux lignes de crédit :

1. l'une d'un montant de 40 MF auprès du Crédit Agricole Indosuez,
2. l'autre d'un montant de 40 MF auprès du Crédit Local de France Banque.

M. GIRARD n'a pas pris part au vote sur le point 1.

4.3 - Création d'un Budget Annexe «Transports Publics Urbains» - Budget Primitif 2000 - Affectation des biens municipaux - Fixation des durées d'amortissement des immobilisations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé le projet de budget primitif du budget «Transports Publics Urbains» dont la balance s'établit ainsi :

Section d'investissement

Dépenses	Vote du Conseil Municipal	Recettes	Vote du Conseil Municipal
Dépenses d'investissement de l'exercice	18 255 000,00 F	Recettes d'investissement de l'exercice	14 556 000,00 F
		Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	3 699 000,00 F
Déficits antérieurs reportés		Excédents antérieurs reportés	
Total	18 255 000,00 F	Total	18 255 000,00 F

Section d'exploitation

Dépenses	Vote du Conseil Municipal	Recettes	Vote du Conseil Municipal
Dépenses d'exploitation de l'exercice	145 422 000,00 F	Recettes d'exploitation de l'exercice	149 121 000,00 F
Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	3 699 000,00 F		
Déficits antérieurs reportés		Excédents antérieurs reportés	
Total	149 121 000,00 F	Total	149 121 000,00 F

- fixé les durées d'amortissement des immobilisations,

- autorisé M. le Maire à signer la déclaration d'existence et d'identification de ce budget annexe géré en TVA,

- autorisé M. le Maire à signer avec la CTB la convention de gestion portant apurement du «Compte Transport».

4.4 - Budget annexe «Transports Publics Urbains» - Assujettissement à TVA de la contribution financière de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la déclaration d'option d'assujettissement à TVA de la contribution financière de la Ville au budget annexe «Transports Publics Urbains».

4.5 - Zone d'activité des Champs Montants (Rue Kastler) - Modification de la délibération du 20 septembre 1999 et budget annexe primitif de l'année 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a voté les budgets annexes 1999 et 2000 de la «Zone d'Activité des Champs Montants» qui s'établissent ainsi :

1999

- Dépenses	investissement	
4 500 000 F	fonctionnement	4 500 000 F

	Total	9 000 000 F
- Recettes	fonctionnement	9 000 000 F

2000

- Dépenses	investissement	
2 100 000 F	fonctionnement	6 600 000 F

	Total	8 700 000 F
- Recettes	investissement	
4 500 000 F	fonctionnement	4 200 000 F

	Total	8 700 000 F

4.6 - Relèvement du taux de l'indemnité de conseil allouée au Trésorier Principal de Besançon Municipale

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de relever le taux de cette indemnité à 90 % au lieu de 75 % du montant fixé par arrêté du Ministère de l'Intérieur.

Date d'effet : 1er janvier 2000.

4.7 - Rémunération d'un intervenant extérieur chargé d'étudier la fiscalité locale

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de recourir aux services de M. Jean-François NGUYEN pour une étude sur la fiscalité locale selon les modalités suivantes :

- taux horaire : 500 F net (durée de 130 à 140 heures annuelles)

- remboursement des frais de déplacement et de séjour aux frais réels.

5 - Ressources budgétaires pour l'année 2000 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs, taxes et droits pour l'année 2000.

(Ce rapport peut être consulté au Secrétariat Général - Bureau 241).

6 - Tarifs des stages organisés par les Maisons Pour Tous et Centres d'Animation - Additif à la délibération du 28 juin 1999

Adopté à l'unanimité.

7 - Création d'une régie de recettes au service Formalités Administratives

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une régie de recettes dans ce service afin d'encaisser le produit d'un photocopieur avec monnayeur.

8 - Constat de conversion en unité monétaire euro des contrats en cours - Additif à la délibération du 29 mars 1999

Adopté à l'unanimité.

9 - Subventions :

9.1 - aux classes de découverte - 5ème répartition 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la répartition suivante :

Séjours libres

Ecoles	Dates	Centres de séjour	Nombre élèves	Nombre journées	Coût/jour	Coût total
Herriot Primaire	15 au 19.11.99	Fauvettes/Levier	19	95	54,60 F	5 187,00 F
	29.11 au 03.12.99		49	245	54,60 F	13 377,00 F
Bersot Maternelle	25 et 26.11.99	Fauvettes/Levier	23	46	54,60 F	2 511,60 F
TOTAL			91	386		21 075,60 F

9.2 - pour congrès

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une subvention de 5 000 F à l'UFR des Sciences et Techniques et au Service de Formation Continue de l'Université de Franche-Comté pour le Forum des Métiers «Techn@fac».

9.3 - du secteur Relations Internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1. à des établissements scolaires :

- 1 380 F à l'école élémentaire Herriot pour l'accueil de 23 élèves de Fribourg (Allemagne) du 15 au 19 novembre 1999 (échange scolaire).

- 2 500 F au Lycée Saint-Paul pour le déplacement de 23 élèves à Kaposvar (Hongrie) du 16 au 30 octobre 1999 (échange scolaire).

- 1 380 F à l'école élémentaire Herriot pour l'accueil de 23 élèves de Fribourg (Allemagne) du 29 novembre au 3 décembre 1999 (échange scolaire).

- 1 270 F au Lycée Saint-Paul pour le déplacement de 18 élèves à Grosseto (Italie) du 22 au 31 octobre 1999 (échange scolaire).

2. à des associations

- 2 520 F à l'AROEVEN pour l'accueil de 15 jeunes de Pavie (Italie) du 19 juillet au 11 août 1999 (échange culturel).

- 2 500 F à l'Association Comté Baltique Amour pour le déplacement de 10 Bisontins à Tver et en Russie du 13 au 28 août 1999 (échange culturel).

- 1 865 F à l'AROEVEN pour le déplacement de 12 jeunes à Nagyatad (Hongrie) du 13 au 28 juillet 1999 (échange culturel).

- 530 F au Jumelage Européen des PTT pour l'accueil de 11 personnes de Kirklees (Angleterre) du 30 septembre au 4 octobre 1999 (échange culturel).

M. BARETJE n'a pas pris part au vote concernant la subvention à l'AROEVEN.

9.4 - à Rive Nord Jeunesse

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 500 F à cette association pour le transport de supporters de Morrard HAKKAR lors de son combat en novembre 1999.

9.5 - au Foyer de Jeunes Filles de la Cassotte

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention d'un million de francs à ce Foyer dans le cadre de son programme de réhabilitation, le versement s'effectuant par moitié en 2000 et 2001.

9.6 - au Cercle Interadministratif de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 125 000 F au Cercle Interadministratif de Besançon pour le renouvellement de l'appareillage de cuisson.

9.7 - au Pôle Sportif des Montboucons pour participation aux frais de fonctionnement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer dans ce cadre une subvention de 100 000 F au Pôle Sportif des Montboucons.

9.8 - exceptionnelles à des associations sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Sport Nautique Bisontin	10 000 F
- Centre Pugilistique Bisontin	27 000 F
- Ring Olympique Bisontin	4 000 F

9.9 - à l'Office Public d'HLM du Doubs pour la réalisation d'une Maison de Réinsertion et d'Arts Martiaux rue de Bruxelles à Besançon - Versement du solde

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser dans ce cadre une subvention de 135 000 F et a autorisé M. le Maire à signer la convention d'utilisation de cet équipement.

9.10 - exceptionnelles à des associations sportives de quartier dans le cadre du Fonds d'Aide au Sport

A l'unanimité, le Conseil Municipal a attribué les subventions suivantes :

- Football Club Clairs-Soleils	4 000 F
- US Prés de Vaux	4 000 F
- AS Montrapon - La Butte	8 000 F
- AS Amitié Football	3 000 F
- AS Orchamps	1 000 F
- Hand-Ball Club Clairs-Soleils	1 000 F
- FC Planoise - Saint-Ferjeux	2 000 F
- Planoise Football Club	1 000 F
- Espoir Jean Josselin	1 000 F
- Association des Parents de la Grette	<u>2 000 F</u>
TOTAL	27 000 F

9.11 - dans le cadre de l'opération «Besançon nettoie ses façades»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a attribué les subventions suivantes :

Immeuble	Propriétaire/Syndic	Factures	Taux	Subvention
PREMIER SECTEUR				
23 Grande Rue	Cabinet BENOIT 4 rue d'Alsace 25000 Besançon	15 280,00 F	20 %	3 056,00 F
1 dossier - TOTAL		15 280,00 F		3 056,00 F
DEUXIEME SECTEUR				
8 bis rue Charles Nodier	Préfecture du Doubs 8 bis rue Charles Nodier 25000 Besançon	215 560,00 F	20 %	43 112,00 F
1 dossier - TOTAL		215 560,00 F		43 112,00 F
QUATRIEME SECTEUR				
8 rue Renan	Cabinet BENOIT 4 rue d'Alsace 25000 Besançon	22 424,00 F	20 %	4 484,00 F
3 rue Renan	M. BONNOMI Sylvain 15 rue Larinet 25000 Besançon	52 140,00 F	20 %	10 428,00 F
24 rue Renan	Mme FOLTETE Simonne 3 rue de la Vieille Monnaie 25000 Besançon	61 626,00 F	20 %	12 325,00 F
3 dossiers - TOTAL		136 190,00 F		27 237,00 F
CINQUIEME SECTEUR				
2 rue de la Madeleine	M. BONNET Bernard 4 rue de la Madeleine 25000 Besançon	672 544,00 F	20 %	134 508,00 F
59 rue Battant	Copropriété 59 rue Battant Mme VIONNET 12 bis route de Champoux 25640 Marchaux	22 469,00 F	20 %	4 493,00 F
18 rue Champrond (travaux de peinture)	Cabinet MOUREY 33 Grande Rue 25000 Besançon	8 285,00 F	20 %	1 657,00 F
37 quai de Strasbourg (travaux de peinture)	Cabinet BENOIT 4 rue d'Alsace 25000 Besançon	2 190,00 F	20 %	438,00 F
19, 21 quai Veil Picard	Cabinet BENOIT 4 rue d'Alsace 25000 Besançon	64 648,00 F	20 %	12 929,00 F
5 dossiers - TOTAL		770 136,00 F		154 025,00 F
TOTAL GENERAL		1 137 166,00 F		227 430,00 F

9.12 - à l'Association du Plan Local d'Insertion Economique - Ajustement de la subvention 1997

A l'unanimité, le Conseil Municipal a attribué au PLIE une subvention de 2 931,34 F.

10 - Syndicat Mixte de Micropolis - Versement d'une subvention de fonctionnement et d'une participation financière

A l'unanimité, le Conseil Municipal a attribué au Syndicat Mixte :

- une subvention de fonctionnement de 139 500 F,
- une participation financière de 139 500 F.

11 - Schéma d'Orientation Commerciale et Artisanale - Approbation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé les analyses (autarcie commerciale, force et reconnaissance du centre-ville comme pôle d'attractivité régional, puissance et faiblesse des trois sites de grande distribution, réalité de deux pôles ruraux, qualité commerciale et sociale des quartiers de Palente et Planoise),

- approuvé les principales orientations (développement équilibré du commerce et de l'artisanat assuré par quatre grandes zones d'aménagement hiérarchisées : centre-ville, zones de Châteaufarine, Chalezeule, Valentin),

- autorisé M. le Maire à signer la charte fixant les grands principes d'une collaboration entre les partenaires et à participer aux travaux préparatoires à la mise en place d'un observatoire économique de l'activité commerciale et artisanale à l'échelle de l'agglomération.

12 - Redynamisation commerciale et artisanale de Planoise - Versement du solde des crédits FISAC - Nouvelle demande de subvention au titre du FISAC

A l'unanimité, le Conseil Municipal a attribué le solde de la subvention du FISAC selon les modalités suivantes :

- 60 000 F aux associations commerciales de Planoise soit :
 - 20 000 F à l'Association Cassin Europe
 - 20 000 F à l'Association Ile de France
 - 20 000 F à l'Association des Epoisses

en vue de conduire des animations commerciales.

75 000 F à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs pour conduire une mission de structuration des associations.

70 885 F au District du Grand Besançon pour mettre en place l'observatoire commercial et artisanal à l'échelle de l'agglomération.

Il a autorisé M. le Maire à signer les conventions correspondantes et à solliciter une nouvelle demande de soutien au titre du FISAC pour le quartier de Planoise.

13 - Redynamisation du quartier Saint-Jean - Conventions avec la Chambre de Métiers du Doubs et l'Association «Si Saint-Jean m'était Comté» - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les conventions avec la Chambre de Métiers et l'Association «Si Saint-Jean m'était Comté» et a attribué les subventions suivantes :

- pour l'exercice 1999 :
 - * 373 349 F à la Chambre de Métiers du Doubs
- pour l'exercice 2000 :
 - * 273 349 F à la Chambre de Métiers du Doubs
 - * 400 757 F à l'Association «Si Saint-Jean m'était Comté».

A l'issue de ce point de l'ordre du jour en liaison avec le projet CHORUS, M. ANTONY a fait une communication relative à la décision du Tribunal Administratif d'annuler le Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC Marché Beaux-Arts et un débat en a suivi.

14 - Pépinière municipale d'entreprises de Palente :

14.1 - Délégation de gestion

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de déléguer la gestion de cette pépinière à la Boutique de Gestion et a autorisé M. le Maire à signer le contrat à intervenir.

14.2 - Aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaires avec la Société IEN

Adopté à l'unanimité.

Bénéficiaire : Entreprise BE.NO.LY SARL

Montant de l'aide : 17 500 F.

15 - Réaffectation d'une subvention du FNADT à la Régie des Quartiers

Adopté à l'unanimité.

Montant : 50 000 F.

16 - Encaissement et réaffectation de participations :

16.1 - Dispositif A Tire d'Aile

Adopté à l'unanimité.

Mutualité du Doubs : 5 250 F

Groupement d'Intérêt Public Réseau d'Information Gestion : 1 050 F.

16.2 Monument du Fort de Chaudanne - Encaissement de participations d'associations d'anciens combattants

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté les participations suivantes :

- Union Départementale des Anciens Combattants	2 000 F
- Fédération FFI de Franche-Comté	2 000 F
- Fédération Nationale des Combattants Volontaires Section du Doubs	500 F
- Association Nationale des Cheminots anciens combattants, résistants prisonniers et victimes de guerre	500 F
- Association de Franche-Comté des Anciens Combattants de la SNCF	200 F
- Fédération des Associations d'Anciens Combattants de l'arrondissement de Pontarlier	500 F
- Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie Comité de Besançon	500 F
- Section des Amputés de Guerre du Doubs	500 F

	6 700 F

17 - Encaissement et réaffectation d'indemnités de sinistres :

17.1 - Locaux 4 chemin de Palente

Adopté à l'unanimité.

Montant : 465 511 F.

17.2 - Immeuble communal 3 rue Champrond

Adopté à l'unanimité.

Montant : 82 701,50 F

17.3 - Rue Tristan Bernard - Accident de la circulation du 2 août 1999

Adopté à l'unanimité.

Montant : 33 639 F.

18 - Guide Infos Vacances - Réaffectation de recettes publicitaires - Décision de principe

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser la réaffectation des recettes publicitaires du Guide Infos Vacances pour l'année 1999 (8 400 F) et pour les années ultérieures.

19 - SEM de la Citadelle :

19.1 - Programme d'investissements : bilan 1998/1999 et projet 2000 - Subventions d'investissement de la Ville - Modifications

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte du bilan 1998/1999 des investissements financés par la Ville et a décidé de ceux qui seront pris en compte en 2000 :

Audioguidage Musée de la Résistance	190 000 F
Musée Comtois : amélioration présentation collections	70 000 F
Matériels pour animations :	
Tribune 400 places	180 000 F
Matériel son lumière	400 000 F
Accessoires, costumes, matériels divers	100 000 F
Climatisation cuisine Taverne	60 000 F

	1 000 000 F

Il a également décidé d'une partie de porter à 12 MF le financement du projet d'aménagement du parc zoologique (tranches 2 et 3) dans le cadre de l'engagement pluriannuel de 15 MF et d'autre part les modalités de versement du financement.

19.2 - Tarifs, compensations tarifaires et journées gratuites pour l'année 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de reconduire la grille tarifaire appliquée en 1998 et 1999 avec le maintien des réductions et des journées d'accès gratuit.

20 - Recensement de la population 1999 - Bilan financier

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan qui s'établit ainsi :

Total dépenses	2 056 325 F
Total participation Etat	930 442 F
Solde à la charge de la Ville de Besançon	1 125 883 F

21 - Contrat de Ville 2000/2006 - Convention cadre

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de convention-cadre du Contrat de Ville qui s'articulera autour de trois thématiques prioritaires fortes :

- l'emploi, l'insertion et le développement économique,
- le renouvellement urbain et l'habitat,
- la vie sociale des quartiers,

et a autorisé M. le Maire à signer cette convention-cadre avec l'Etat.

22 - Action d'éducation à la citoyenneté «De l'école à la cité» - Adoption du projet - Convention avec la «Compagnie du Colibri» et attribution d'une subvention - Encaissement et réaffectation de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet qui vise à rassembler divers organismes et institutions engagés dans l'action éducative ou socio-éducative en direction des jeunes du quartier de Planoise et a autorisé M. le Maire à signer la convention avec la «Compagnie du Colibri» qui assurera l'animation de cette action sous une forme théâtrale.

Subvention à la «Compagnie du Colibri» : 42 500 F.

23 - Etude sur la pérennisation des postes d'emplois jeunes - Convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la Direction Départementale du Travail

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet d'étude qui comportera deux parties :

- appui aux structures en ingénierie de pérennisation,
- suivi accompagnant des structures pendant un an.

Financement :

Caisse des Dépôts et Consignations	100 KF
Direction Départementale du Travail	50 KF
Ville de Besançon	100 KF

Total	250 KF

24 - Contrat Enfance - Renouvellement du contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales pour 3 ans

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de renouveler pour trois ans à compter du 1er janvier 2000 le contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales, l'objet principal étant la poursuite du programme d'optimisation du fonctionnement des équipements d'accueil, notamment du point de vue qualitatif, afin de favoriser une meilleure adaptation de l'offre globale de services aux besoins évolutifs des familles.

25 - Centre Communal d'Action Sociale de Besançon - Information sur l'avenir des logements-foyers

Le Conseil Municipal a pris acte de ce dossier qui présente les orientations et les axes de développement possibles des logements-foyers du Centre Communal d'Action Sociale par rapport à l'existant.

26 - Jumelage et coopération décentralisée - Relations internationales de la Ville de Besançon - Prise en charge des frais relatifs aux manifestations - Additif à la délibération du 1er février 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé qu'en cas de besoin, une avance sur frais de mission pourra être accordée aux personnes extérieures agissant dans ce cadre pour le compte de la Ville.

27 - Coopération décentralisée avec Man (Côte d'Ivoire) - Convention avec l'Association Régionale pour le Développement de la Coopération Décentralisée (ARDECOD) - Subvention pour le financement de microprojets

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'allouer une subvention de 25 000 F à l'ARDECOD pour financer les microprojets suivants :

- 10 000 F au titre de contribution à l'opération «reliures des registres de l'état-civil de Man»,

- 3 000 F au titre d'une dotation à la bibliothèque municipale de Man pour des achats en Côte d'Ivoire de livres de littérature africaine (notamment ivoirienne), contes, bibliographies, etc.,

- 6 000 F au titre de l'opération «reforestation des collines de Man» soutenue par les autorités ivoiriennes (Etat et Préfecture),

- 6 000 F pour financer la révision de postes de radios portables destinés à faciliter la communication à Man entre la Municipalité et les services municipaux.

M. BARETJE, Président de l'ARDECOD, ne prend pas part au vote.

28 - Exposition «La Franche-Comté au temps de Courbet» - Approbation du projet - Demandes de subventions et de participations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet d'exposition de portée internationale dont le coût prévisionnel est de 2 490 000 F.

29 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Acquisition d'une oeuvre de François MORELLET - Demande de subvention

Adopté à l'unanimité.

Financement

FRAM Etat	93 750 F
FRAM Région	37 500 F
Ville de Besançon	56 250 F

Total	187 500 F

30 - Extension de la vidéo-surveillance à la Citadelle - Equipement de la salle de l'ancien Musée Agraire - Demande de subvention

Adopté à l'unanimité.

Financement prévisionnel

Ville de Besançon	
(sur reversement contractuel SEM Citadelle)	25 000 F
DRAC Franche-Comté	25 000 F

Total	50 000 F

31 - Soutien en faveur des musiques actuelles - Convention avec le Cylindre - Attribution d'une subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 50 000 F au Cylindre et a autorisé M. le Maire à signer avec cette structure une convention de partenariat de trois ans à compter du 1er janvier 2000, convention axée sur la formation (formation des musiciens et des publics).

32 - Orchestre de Besançon - Action de diffusion en région - Contrats de cession

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les contrats de cession d'une part pour deux concerts à Bethoncourt (19 000 F) et à Lons-le-Saunier (35 000 F) et d'autre part pour des concerts ultérieurs.

33 - Ecole Régionale des Beaux-Arts - Actions pour la mise en réseau des structures régionales d'art contemporain - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de solliciter une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles destinée à favoriser le travail d'édition de l'Ecole et à permettre la mise en place de projet avec le Fonds Régional d'Art Contemporain, le Centre d'Art de Montbéliard et l'Université.

Financement des projets

Ville de Besançon	35 284 F
DRAC	<u>114 716 F</u>
Total	150 000 F

34 - Service de Soins A Domicile pour les Personnes Agées (SSADPA) - Acquisition et vente de véhicules

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de la vente de deux véhicules arrivés en fin d'amortissement (30 000 F) et de l'acquisition de deux véhicules (116 048 F).

35 - Usine d'Incinération des Ordures Ménagères - Avenant n° 7 au contrat d'exploitation avec la SECIP

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer cet avenant qui fixe les modalités financières à compter du 1er janvier 2000 sur la base du fonctionnement réel de l'installation.

36 - Recyclage du verre - Reversement d'une partie de la recette à la Ligue de Lutte contre le Cancer

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé du reversement d'une partie de la recette du verre à cette association à hauteur de 20 F par tonne de verre collecté.

37 - Aides financières apportées par ECO EMBALLAGES - Signature d'un nouveau Contrat Programme de Durée avec la Société ECO EMBALLAGES

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec cette société un «Contrat Programme de Durée» sur les mêmes bases que le précédent contrat mais avec les nouveaux tarifs pour une durée de six ans à compter du 1er janvier 2000.

38 - Service des Eaux - Règlement du service de distribution d'eau potable

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce nouveau règlement qui définit les relations existant entre le service de distribution d'eau et les abonnés.

39 - 4ème contrat d'agglomération avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse - Années 2000 à 2004

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce 4ème contrat et a autorisé M. le Maire à le signer.

Montant des études et travaux

* Volet assainissement	201,60 MF HT
Aide Agence de l'Eau	158,10 MF HT
* Volet eau	74,84 MF HT
Aide Agence de l'Eau	74,84 MF HT

40 - Programme Local de l'Habitat du Grand Besançon - Renouveau de la convention de mise en oeuvre - Approbation du projet de convention pour les années 2000 à 2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention de mise en oeuvre de ce Programme Local de l'Habitat sur les bases suivantes :

*** Objectifs**

- rechercher l'équilibre des segments du marché et l'équilibre géographique entre les secteurs de l'agglomération

- favoriser le logement des populations ayant des besoins spécifiques (gens du voyage, personnes défavorisées, personnes âgées, jeunes défavorisés)

- améliorer l'observation et la connaissance de l'habitat de l'agglomération.

*** Principales actions portant sur :**

- l'équilibre et l'attractivité de l'habitat

- les publics à besoins spécifiques

- l'approfondissement de la connaissance des parcours résidentiels des ménages et la coordination des outils d'analyse et de connaissance de l'habitat.

41 - Réalisation du patrimoine immobilier de la Ville - Aide au relogement des locataires - Participation financière aux frais de déménagement

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le principe de la participation financière de la Ville aux coûts occasionnés par le relogement des locataires occupant des appartements dans les immeubles communaux qui vont être vendus ou démolis.

Montant maximum de l'aide : 5 000 F par ménage.

42 - Palais des Sports :

42.1 - Programme de travaux pour Championnat du Monde de Handball 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le programme dont les principaux travaux concernent les points suivants :

- mise en place d'assises individuelles de type sièges coques

- travaux de sécurité et mise en conformité des installations suivant les dernières prescriptions de la Commission Départementale de Sécurité et d'Accessibilité

- aménagement de 4 (quatre) vestiaires pour les joueurs, à l'intérieur du Palais de Sports actuel, d'une surface d'environ 50 m²

- aménagement de 2 (deux) vestiaires pour les arbitres, à l'intérieur du Palais des Sports, d'une surface d'environ 12 à 15 m²

- aménagement de différents locaux (infirmerie joueurs, infirmerie public, local antidopage, espaces destinés à la presse) à l'intérieur du Palais des Sports

- création d'un espace VIP contigu au Palais des Sports constitué de structures provisoires (en location) d'une surface d'environ 200 m².

42.2 - Restructuration et extension - Lancement de la procédure de concours de maîtrise d'oeuvre

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de cette opération et du lancement de la procédure de concours d'architecture et d'ingénierie et a approuvé les dispositions prévues en termes d'organisation du concours et en termes d'échéancier.

43 - Stade Léo Lagrange :

43.1 - Mise aux normes du terrain et construction de tribunes et gradins provisoires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé du démarrage de cette opération dont le programme sommaire est le suivant :

- réfection et mise aux normes du terrain de jeu, avec translation de celui-ci vers la tribune d'honneur

- mise en place de tribunes et de gradins provisoires pour porter la capacité totale de spectateurs de 8 à 10 000 places dans un premier temps, 12 000 places à terme.

43.2 - Restructuration de l'équipement - Décision de principe de lancer le concours de maîtrise d'oeuvre

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé du lancement de la procédure de concours d'architecture et d'ingénierie et a approuvé les dispositions prévues en termes d'organisation du concours et en termes d'échéancier.

44 - Eglise Sainte-Madeleine - Réfection de la façade principale - 4ème tranche conditionnelle de travaux et estimation prévisionnelle de l'opération - Demandes de subventions

Adopté à l'unanimité.

Plan de financement

Etat	829 100 F
Département	414 500 F
Ville	<u>756 400 F</u>
Total	2 000 000 F

45 - Palais Granvelle - Musée du Temps - Engagement de la tranche financière année 2000 relative aux travaux de bâtiment - Monuments historiques - Demande de subvention à l'Etat

Adopté à l'unanimité.

Plan de financement

FEDER	525 450 F
Etat	3 064 677 F
Département	2 321 725 F
Ville	<u>5 288 148 F</u>
Total	11 200 000 F

46 - Groupe Scolaire Saint-Claude - Restructuration des locaux - Lancement de la procédure de concours - Approbation du règlement de consultation - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de cette opération et du lancement de la procédure de concours d'architecture et d'ingénierie et a approuvé les dispositions prévues en termes d'organisation du concours et en termes d'échéancier.

47 - Groupe Scolaire Charles Fourier :

47.1 - Rénovation des locaux - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la rénovation de ce groupe scolaire et a autorisé M. le Maire à lancer les consultations nécessaires au bon déroulement de cette opération.

47.2 - Sinistre du 15 novembre 1999 - Mise en place d'un dispositif permettant la reprise des cours

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

48 - Centre Technique Municipal - Rénovation des vestiaires du personnel -
Approbation de l'avant-projet sommaire - Lancement de la consultation - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet dont le montant estimatif s'établit ainsi :

	1999	2000	2001	TOTAL
Budget principal :				
- Chauffeurs				2 400 000,00
- Electricité-Chauffage				800 000,00
- Voirie				2 250 000,00
<i>Sous-total</i>	0,00	4 250 000,00	1 200 000,00	5 450 000,00
Budgets annexes :				
- Eaux	0,00	500 000,00	250 000,00	750 000,00
- Assainissement	150 000,00	250 000,00	100 000,00	500 000,00
- Déchets	0,00	500 000,00	1 100 000,00	1 600 000,00
<i>Sous-total</i>	150 000,00	1 250 000,00	1 450 000,00	2 850 000,00

49 - Centre Social de la Grette - Restructuration des locaux - Approbation de l'avant-projet sommaire - Lancement de la consultation - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet d'un montant estimé à 9 MF et dont le programme sommaire des travaux est le suivant :

- démolition de la zone détruite à la suite d'un incendie et reconstruction sur l'emprise au sol correspondant à la surface du sous-sol

- restructuration des locaux existants en y intégrant les activités socio-éducatives (salles d'activités associatives, salles de réunion, bureaux, sanitaires, petite enfance, etc.).

50 - Assainissement - Extension de réseau - Programme complémentaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce programme complémentaire d'un montant total de 6 500 000 F HT qui comprend :

- d'une part, pour 6 100 000 F, des extensions bien définies : rue du Refuge, chemin de la Grange Marguet, chemin de Terre Rouge, chemin de la Baume, desserte riverains CITY, rues Flammarion et Leverrier, cité de l'Observatoire, rue Galilée, rue Goudimel

- d'autre part, pour 400 000 F, des opérations à décider en cours d'année en fonction des demandes.

51 - Transports en commun urbains - Etudes préliminaires de conception des axes prioritaires de transport collectif

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de ces études préliminaires qui apporteront notamment les éléments nécessaires à la mise en place des réservations éventuelles sur le POS et qui seront confiées au CETE de Lyon.

Coût : 300 KF dont une aide possible de l'Etat de 100 KF.

52 - Parking Battant - Mise en place d'une vidéo-surveillance

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat.

53 - Construction du gymnase de la Cité Scolaire Montjoux - Participation de la Ville - Convention d'utilisation au profit des associations sportives bisontines

A l'unanimité, le Conseil Municipal a attribué dans ce cadre une participation de 579 647 F conformément à la réglementation en vigueur et a autorisé M. le Maire à signer la convention d'utilisation de ce gymnase par les associations sportives bisontines.

54 - Forêts communales :

54.1 - Programme des travaux de gestion forestière - Année 2000

Adopté à l'unanimité.

Montants estimatifs des travaux sylvicoles et d'exploitation forestière :

- entreprises privées : 330 000 F HT
- Office National des Forêts : 42 200 F HT
- Régie municipale : 12 750 heures de travail.

54.2 - Destination des coupes de bois à marquer - Année 2000

Adopté à l'unanimité.

55 - ZAC Tilleroyes Sud - Dossier de création

Adopté à l'unanimité.

56 - Projet d'aménagement sur les Essarts l'Amour - Concertation préalable

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé les objectifs d'aménagement de cette zone de 4 ha environ :

- . permettre une offre foncière supplémentaire pour l'habitat
- . organiser une zone d'aménagement pour les logements
- . insérer cette nouvelle zone dans la cohérence du développement du quartier des Mirounes

- autorisé M. le Maire à engager la concertation préalable à l'engagement d'une opération d'aménagement et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

57 - Ensemble immobilier 4, 6, 8, 10 rue de Vignier et 1, 3 rue du Petit Charmont - Résiliation du bail emphytéotique - Cession de terrain à la SAIEMB

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- décidé la résiliation du bail emphytéotique

- décidé la cession du terrain à la SAIEMB au prix de 2 750 KF

- autorisé M. le Maire à signer les actes à intervenir.

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

58 - Aliénations :

58.1 - d'un ensemble immobilier 14-16 rue de l'Ecole et 7-9-11 rue de Vignier à la Société DEMETER

Adopté à l'unanimité.

Montant global : 2 000 000 F.

58.2 - de terrain rue de Dole, à l'Hôtel SIATEL

Adopté à l'unanimité.

Superficie : 1 144 m²

Prix de vente : 5 700 F

58.3 - d'un terrain 3 rue Berthoud à l'Office Public Municipal d'HLM

Adopté à l'unanimité.

Superficie : 1 943 m²

Cession à titre gratuit constituant une aide à la réalisation d'une opération de logement social.

58.4 - d'un terrain 8 rue Einstein à la SCI CHARLES

Adopté à l'unanimité.

Superficie : 4 789 m²

Prix de vente : 622 570 F HT

* 312 130 F HT à la signature de l'acte

* 155 220 F HT 18 mois plus tard

* solde 36 mois après la signature de l'acte.

Instauration d'une servitude publique de conduite d'eau dont le dédommagement est compris dans l'aide économique.

59 - Acquisitions :

59.1 - à la Société BOLLORÉ ÉNERGIE sur le site des Prés de Vaux - Demandes de subventions

Adopté à l'unanimité.

Coût : 2 444 KF dont

Ville

1 019 KF

Etat

850 KF

Région

575 KF

59.2 - à M. et Mme DROMARD, chemin des Champs Nardin

Adopté à l'unanimité.

Superficie : 76 m²

Coût : 9 500 F.

60 - Echange de terrains avec le CHU Jean Minjoz boulevard Fleming et avec la SAFC secteur Palente-Orchamps

Adopté à l'unanimité.

Soulte de 58 900 F versée par le CHU, correspondant à la différence de superficie des terrains échangés (1 178 m² au prix de 50 F/m²).

61 - Location précaire à l'Entreprise SUPERIOR sur le site des Prés de Vaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le bail précaire sur les bases suivantes :

Durée : 18 mois à compter du 1er janvier 2000, éventuellement reconductible de mois en mois (durée maximale : 23 mois).

Loyer annuel : 180 F HT /m²/an.

Superficie louée : 2 485 m².

62 - Marchés de fournitures et petit matériel de bureau - Approvisionnement des services municipaux - Lancement de la consultation des fournisseurs - Approbation du cahier des charges

Adopté à l'unanimité.

Montant estimé : 400 000 F.

63 - Marchés Informatique - Télécommunications de l'année 2000 - Autorisation de signer les marchés

Adopté à l'unanimité.

Objet	Montant annuel
Acquisition et renouvellement de matériel informatique et télécommunications - Achat et location	Mini : 500 KF Maxi : 2 000 KF
Fournitures (papier, encre...)	Mini : 300 KF Maxi : 800 KF
Réparation-entretien des équipements	Mini : 300 KF Maxi : 900 KF
Prestations de services	Maxi : 300 KF

64 - Stockage des objets de musées - Marché négocié avec la Société PERRUCHE

Adopté à l'unanimité.

Durée maximale : 4 ans à compter du 1er janvier 2000.

Coût pour 4 ans : 812 241 F.

65 - Puits d'eau salée de Miserey-Salines - Mutation de la concession au profit de la Ville - Convention avec la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est - Modification de la délibération du 8 novembre 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure de mutation de la concession de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est au profit de la Ville et a autorisé M. le Maire à signer la convention correspondante.

66 - Dérogation au repos dominical pour la période du 1er décembre 1999 au 31 mars 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'adopter une position favorable de principe sur les dérogations sollicitées à ce titre par les entreprises en raison d'un surcroît temporaire d'activité lié au passage à l'an 2000.

67 - Site des Prés de Vaux - Résorption de la friche industrielle - Demande de Déclaration d'Utilité Publique

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- adopté le schéma d'organisation qui vise à :

- . maîtriser les emprises foncières en friche et démolir les bâtiments délabrés et trop prégnants dans leur forme urbaine,
- . requalifier le paysage de la façade fluviale le long du Doubs,
- . lier le site au centre-ville et la Citadelle par la mise en place d'espaces relais
- . modifier les dispositions réglementaires du POS pour ouvrir le site à d'autres vocations permettant ainsi de créer un quartier réunissant plusieurs fonctions urbaines

- décidé de solliciter de M. le Préfet la Déclaration d'Utilité Publique sur la base d'un dossier simplifié.

La séance est levée à 22 heures.

Hôtel de Ville, le 17 décembre 1999
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché conformément à la loi,
Le 17 décembre 1999
Pour le Maire,
L'Adjoint,